

Le Maire de la Commune du Palais-sur-Vienne,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération n° 20/2026 portant délégation permanente au Maire pendant la durée de son mandat et notamment le point 10 : « *de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros* » ;

Considérant l'offre de reprise de deux canoës inventaire n° 201300015 formulée par Monsieur Marc SIMON, domicilié au 218 les Près Bas 19130 Saint Aulaire ;

Le Maire de la Commune du Palais-sur-Vienne,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De céder deux canoës, inventaire n° 201300015 au prix de 100 €.

ARTICLE 2 :

La recette sera portée au budget principal, exercice 2026, article 775.

ARTICLE 3 :

Le matériel est vendu en l'état actuel, sans garantie. L'enlèvement du matériel s'effectuera sous la responsabilité de l'acheteur, à ses frais exclusifs, et après acquittement complet de la somme due, à une date convenue avec les services municipaux.

ARTICLE 4 :

Le Directeur Général des Services de la Mairie du Palais sur Vienne est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et publiée. Ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne.

Fait en Mairie, le 06 octobre 2026
Ludovic GERAUDIE,
Maire du Palais-sur-Vienne

Transmis à la préfecture le : 06/10/2026
Publié le : 06/10/2026



LE PALAIS SUR VIENNE - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **982026** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **06/10/2026**

Objet : **Finances locales_divers_vente de matériel_M. SIMON**

Nature : **Délibérations**

Matière : **Finances locales - Divers**

Date de télétransmission : **06/10/2026** Agent de transmission : **Pauline PUYBAREAU**

Acte : **98_Finances locales_divers_vente de matériel_M. SIMON.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : **087-218711307-20261006-982026-DE**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **06/10/2026**